

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 54 (1916)
Heft: 9

Artikel: Kursaal
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-211967>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.01.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

UN POINT, C'EST TOUT

UN tribunal a rendu l'arrêt suivant.

Voici d'abord les faits :

Le chef d'une maison de commerce a l'un de ses employés en voyage. Celui-ci envoie, d'une ville où il se trouve, une dépêche à son patron, lui demandant quelques instructions. Le patron se met dans une colère bleue. Il part dare dare au bureau du télégraphe et rédige la dépêche que voici, adressée à son employé.

« Monsieur », à « ».

« Vous êtes une foutu bête ! »

L'employé du télégraphe refuse de transmettre la dépêche, alléguant que celle-ci est injurieuse et que le règlement lui interdit de l'accepter.

Réclamation du commerçant, sommations, procès.

Voici maintenant la teneur du jugement rendu par le tribunal.

« Attendu que le service postal fait parvenir journellement aux destinataires des lettres pleines de sottises ;

» Attendu que la télégraphie, qui est un mode plus rapide de la transmission de la pensée, peut être assimilé au service postal ;

» Attendu que, si dans la télégraphie électrique, les employés du télégraphe ont connaissance des dépêches qu'ils transmettent, c'est une nécessité qui doit être considérée comme une imperfection du système ;

» Attendu que l'on a proposé divers systèmes dans lesquels chaque personne fait passer elle-même sa dépêche ;

» Attendu que, par ces motifs, les employés du service télégraphique doivent être considérés comme des machines dépourvues d'intelligence et sans contrôle, par conséquent, sur le contenu des dépêches ;

» Attendu, enfin, que la personne qui a reçu un télégramme injurieux a toujours son recours par devant les tribunaux, d'autant plus qu'elle a une preuve matérielle contre la personne qui l'a injuriée ;

» Par ces motifs, condamne l'administration des télégraphes de « » à faire passer la dépêche en question et à faire savoir à M. « », qu'il est une fichu bête aux yeux de son patron ;

» La condamne de plus aux dépens. »

« **Piclette se marie !** » — Tel est le titre de la comédie vaudoise inédite en 3 actes que M. Marius Chamot vient d'écrire pour faire suite à *Piclette*, dont le succès a été grand, lors des six représentations données au Kursaal, en avril et septembre 1915.

Une seule représentation de *Piclette se marie* sera donnée le samedi soir 11 mars à 8 h. 30 au Casino de Montbenon à l'occasion de la 26^{me} soirée annuelle de « La Muse ».

Tous ceux qui ont fait la connaissance de *Piclette* voudront savoir comment ce brave Vaudois a conculé en justes noces.

FEUILLETON DU « CONTEUR VAUDOIS »

1

JEAN DE BROGNY

(Traduit de l'allemand par J. ZINK.)

Parmi les anciens monuments de Genève, on remarque l'église de la Madeleine. Elle ne se distingue point par sa belle architecture ; c'est un bâtiment simple et modeste, placé sur l'exiguë pointe de terrain qui lui est laissée par les maisons environnantes. Ces maisons, presque aussi hautes que l'église, sont étroites et élevées, comme si elles s'étaient dressées sur la pointe des pieds pour égaler le temple. Elles ont, au rez-de-chaussée, de petites boutiques de fripiers, humides et bourrées de marchandises de toute sorte, vêtements, ustensiles domestiques, etc., qui débordent sur la place, tant elles se trouvent à l'étroit dans l'intérieur.

Il y eut une époque où ces maisons se paraient de drapeaux et de guirlandes, où une allégresse générale régnait dans le quartier ; on y tirait des coups de fusil et même des feux d'artifice. C'était le jour de la Sainte-Madeleine.

Du Temps où Genève était encore catholique, ce jour était une des grandes fêtes de la ville et de la république. Maintenant, il n'y a plus que la population de ce quartier qui la célèbre, et surtout la jeunesse qui ne veut point se laisser enlever cette joyeuse soirée. La fête a naturellement beaucoup perdu de son éclat ; il y a même à Genève une bonne partie de la population qui ne s'en aperçoit pas.

Le jour de la Madeleine, en 1362, toute la population genevoise était sur pied pour admirer la grande procession qui sortait de cette église pour parcourir la ville avec ses bannières, ses crucifix d'argent, ses prêtres en grand costume, évêque en tête, sous un magnifique dais en velours rouge et donnant sa bénédiction au peuple agenouillé sur son passage.

Dans les flots de la multitude accourue au passage du cortège, se trouvait un garçon de douze à quatorze ans. Il se mêlait avec crainte et curiosité aux masses du peuple, et se trouvait tout ébloui de l'éclat de la procession, qui était pour lui chose toute nouvelle. A en juger à son costume, ce garçon venait de la campagne. Il n'avait pas de souliers. On peut s'en passer sur la pelouse de verdure, mais non sur les pavés durs et pointus du Genève d'alors et au milieu d'une foule de gens qui ne regardent point où ils posent le pied. Lors donc qu'un gros bourgeois appliquait ses grosses semelles ferrées sur le pied de l'enfant, celui-ci poussait un cri de douleur et les larmes lui venaient aux yeux. Néanmoins, l'enfant suivit jusqu'au bout le cortège.

Enfin, la procession s'engouffra dans le temple où elle était revenue, suivie des fidèles, et notre jeune garçon, jugeant la partie trop périlleuse resta au dehors et se mit à examiner les guirlandes qui ornaient les maisons. Tout-à-coup ses yeux restèrent fixés sur un objet qui n'avait rien d'extraordinaire, sans doute, mais qui, dans la position de l'enfant, était pour lui d'un grand prix : c'était une paire de souliers, en vitrine, avec d'autres objets, derrière la fenêtre d'un revendeur. C'étaient de bons souliers à semelles neuves et bien ferrées et qui lui parurent faits exprès pour lui. Le cœur lui battait vivement, et il se mit à regarder alternativement l'attrayante chaussure et ses pieds saignants.

Ala porte de la maison, se trouvait un autre enfant, moitié plus jeune, habillé du costume de fête de l'époque, culotte blanche, veste bleue et une grosse colerette empesée. Remarquant les pauvres petits pieds du campagnard et ses regards sur la paire de souliers, cet enfant compris ce qui oppressait le cœur du jeune étranger. Il s'émut de pitié et résolut à l'instant même de lui venir en aide. Il appela le petit villageois, lui dit d'attendre, et court chercher son père, à qui appartenait la boutique.

— Vois, père, dit-il avec feu, vois ce pauvre garçon aux pieds blessés et saignants ; il n'a point de souliers à mettre comme toi et comme moi, c'est pourquoi il faut lui donner ceux qui sont là, derrière la fenêtre.

— Oh ! oh ! répondit le vieux monsieur en souriant, donner, c'est bientôt dit. Pourquoi le devons-nous ?

— Parce qu'il n'a pas de souliers et que ceux qui sont là, dans la boutique, ne servent à personne.

— Eh ! bien, par St-Nicolas ! tu feras un bon marchand, toi, dit le père. Celui qui a besoin d'un objet l'achète, on ne fait pas autrement dans le monde.

— Mais quand on n'a pas d'argent, comment acheter ?

— Alors, il faut en gagner, répondit le marchand, le gain est la chose principale, mon fils !

L'enfant regarda son père d'un air pensif.

— Tu as parfaitement raison, dit-il, enfin, mais ce pauvre garçon n'est pas beaucoup plus âgé que moi, et je ne saurais vraiment comment faire pour gagner quelque chose ; je suis encore trop petit. Mais peut-être que ce garçon pourra se tirer d'affaire plus vite que moi, si nous lui en fournissons les moyens ?

(Tous droits réservés.)

(A suivre.)

Mon chez moi. — Journal illustré de la famille. — Paraît le quinze de chaque mois. Administration et rédaction : 9, Pré-du-Marché, Lausanne. Abonnements : (Un an), Suisse : fr. 3,50 ; Union postale : 4,60.

Sommaire du n° de février : I. Hochets et joujoux, par L. H. — II. Loïon va chez les fous, nouvelle, par G. Héritier (suite et fin). — III. Le lys, poésie. — IV. Travaux féminins : Spencer de dame au crochet ; Entre-deux au crochet ; Jour à la fourche pour garniture de robe. — V. Hygiène : Traitement des coupures. — VI. Le château de Muzot, croquis valaisan, par Solandieu. — VII. La dentelle, par J. Lensia. — VIII. Menus. — IX. Le pot au feu : La vie dure. — X. Recettes : Potage flamand ; Tartelettes au jambon ; Ramequins ; Lapin farci ; Nouilles à la bayonnaise ; Risotto vénitien ; Crème russe ; Soufflé au chocolat ; Soufflé aux marrons ; Riz au lait. — XI. — Le retour à la terre, poésie, de L. Brélaz. — XII. Economie domestique : L'éclairage. — XIII. Variété : Pour se débarrasser des fourmis. — XIV. Le diplôme, nouvelle, par M. Nossek (suite). — XV. Comment on fait les berlingots.

AUX FRONTIÈRES !

A l'occasion du nouveau départ d'une partie des soldats romands pour la frontière, un de nos fidèles correspondants nous adresse copie de la chanson que voici, peu connue, croyons-nous. La facture des vers et l'inspiration ne trahissent pas un poète, soit, mais le souffle guerrier et l'amour de liberté qui vibrent en ces strophes de naïve tournure sont de bonne source. Gare devant !

Soldat vaudois.

Air : « Laissons flotter nos paisibles bannières... »

La Liberté nous couvre de son aile
Vivons heureux dans nos simples hameaux
Mais si jamais l'étranger nous querelle
Courons, soldats, sous nos nobles drapeaux (bis).
De nos canons les bouches meurtrières
Résonneront, feront verser des pleurs,
Qu'ils seront fiers de tonner aux frontières

Les artilleurs ! Les artilleurs !

Carabiniers ! c'est vous que la Patrie
Fait accourir les premiers au combat
Oui ! votre sort sera digne d'envie
N'hésitez pas pour défendre l'Etat (bis).
L'ombre de Tell gardera nos chaumières
La Liberté cueillera nos lauriers.
Oui ! soyons fiers de pointer aux frontières
Carabiniers ! Carabiniers !

Maint potentiel veut que l'on supprime
Notre bonheur et notre liberté
Ne venez pas, accompagnés du crime,
Franchir nos monts et nos propriétés (bis).
Les grenadiers ont appris de leurs pères
A repousser les soldats étrangers.
Qu'ils seront fiers de courir aux frontières
Les Grenadiers ! Les Grenadiers !

Beaux souvenirs de notre ancienne gloire
Eveillez-vous, battez dans chaque cœur
S'il faut mourir, courons à la victoire
De nos aïeux, imitons la valeur (bis).
Nous ne voulons que de simples chaumières
Point de palais, de trône, ni de roi.
Oui ! soyons fiers de marcher aux frontières
Chasseurs vaudois ! Chasseurs vaudois !

Grand-Théâtre. — Spectacles de la semaine :

Dimanche, 27 février, matinée à 2 h. 15 *Les Menottes*, de Georges Jacquot, pièce en 3 actes. Soirée à 8 h. *Sapho*, pièce en 5 actes d'Alphonse Daudet.

Mardi, 29 février, Tournée Baret : *La Souris*, comédie en 3 actes de Pailleron.

Judi, 2 mars, *Cyrano de Bergerac*, pièce en 5 actes d'Edmond Rostand.

Kursaal. — Spectacles de la semaine :

Ce soir, samedi, à 8 h. 30 : *Il était une bergère*, 1 acte, *La famille Pont Biquet*, 3 actes de fourire.

Dimanche, en matinée à 2 h. 15 : *L'Aventure*, 2 actes, *Les Surprises du divorce*, 3 actes. — En soirée à 8 h. 30 : *Les Surprises du divorce*, en 3 actes, *Mon Bébé*, 3 actes. Soirée du rire.

Lundi à 8 h. 30 : *Palachon*, 4 actes ; *Quand l'atout est cœur* (création).

Mercredi soir : débuts de l'opérette.

Julien MONNET, éditeur responsable.

Lausanne. — Imprimerie AMI FATIO & Cie.